

ÊTRE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION AUJOURD'HUI

contribution du SNES au métier de CPE

Alors que la démocratisation scolaire est un enjeu majeur pour notre société, la vie scolaire, facteur d'intégration scolaire est elle aussi affaiblie par les orientations gouvernementales. Les CPE, acteurs éducatifs de terrain qui travaillent au plus près des difficultés des élèves, constatent la détérioration des conditions d'accueil et de vie dans les collèges et lycées : moins de personnel pour les encadrer et les accompagner, forte précarité, et activité souvent réduite à de la stricte surveillance là où le soutien éducatif est nécessaire. Les missions des CPE sont elles aussi de plus en plus décentrées du suivi éducatif indispensable à l'intégration d'élèves souvent éloignés des normes et exigences scolaires. Pourtant les attentes éducatives des familles et des élèves comme celles des autres professionnels sont grandes.

Les CPE exercent un métier qui s'est professionnalisé et qui est aujourd'hui reconnu comme l'a montré l'étude du CEREQ (1) initiée par le SNES, ceci malgré une déstabilisation professionnelle principalement de source institutionnelle. Ainsi depuis 2006, le recul sans précédent du recrutement des CPE (2) a laissé craindre un temps leur disparition.

Des prises de position publiques par des institutionnels de référence sont aussi allées dans ce sens [J.P. Obin, Inspecteur Général (3)]. Plusieurs textes inspirent une réorientation du métier vers des tâches plus fonctionnelles au détriment de la construction d'une relation éducative [J. P. Delahaye, Inspecteur Général (4), nouveaux concours (5), protocole d'inspection].

Le renforcement de l'autonomie et du pilotage des établissements, la volonté d'assimiler les CPE à l'équipe de direction, l'élargissement des missions des enseignants au détriment des apprentissages en classe, le décalage grandissant des injonctions institutionnelles avec la réalité des pratiques ont participé pleinement à ce brouillage identitaire. Enfin, face à des problèmes récurrents qui relèvent directement du champ d'activité des CPE comme l'absentéisme, l'indiscipline, les violences ou la prévention du décrochage, les réponses ministérielles telles que la suspension des allocations familiales, la présence policière, les établissements de réinsertion scolaire, la notion de sanctuarisation sont contestables, inefficaces et contraires à nos valeurs éducatives.

Le métier de CPE au cœur de la relation éducative à l'élève et aux groupes.

Notre système éducatif affronte des difficultés majeures, une reproduction des inégalités sociales, un affaiblissement du rôle d'intégration et de socialisation de l'école. Dans ce contexte, qui n'est pas si nouveau, redonner à ces professionnels toute la dimension éducative requise à leurs missions est une exigence !

L'attrait du métier, le dynamisme de ses acteurs, leur qualification professionnelle, leur spécificité éducative sont autant d'indicateurs d'une réelle « plus value » pour le système éducatif et la réussite des élèves. Les CPE au sein des équipes pédagogiques, avec les enseignants, doivent répondre à leurs besoins de suivi éducatif et scolaire. L'écoute, le renforcement du lien avec les familles permettent de poser des repères pour lutter contre les difficultés comportementales, les conduites à risque, l'échec et le décrochage. L'organisation de l'accueil et de la vie collective est un autre pan indispensable à l'intégration scolaire.

(1) Les conseillers principaux d'éducation : un métier en redéfinition permanente. CEREQ 2007

(2) www.snes.edu/IMG/pdf/la_verite_sur_le_nombre_de_cpe.pdf

(3) "Existe-t-il un modèle éducatif français ?" La revue de l'inspection générale

(4) Le métier de CPE aujourd'hui : quelques repères, mars 2006

(5) Arrêté du 28 décembre 2009

Ni « préfets des études », ni « surveillants généraux » mais conseillers d'éducation !

L'espace de travail des CPE est la vie scolaire, ils en sont les référents. Cet espace intermédiaire entre les apprentissages scolaires et la sociabilité, est un véritable lieu de vie et d'actions éducatives.

■ La spécificité des CPE réside dans cette place « tiers » ou collatérale qu'ils occupent entre le jeune appréhendé dans sa globalité et son intégration scolaire (Colloque SNES 2010, Le CPE au cœur de la relation éducative).

■ Le passage de l'enfance à l'adolescence et de l'adolescence à l'âge adulte (notamment par l'accès à la majorité civile) est au cœur de la relation éducative en œuvre au collège et au lycée. Les CPE y participent pleinement en favorisant l'accès à l'autonomie, à la responsabilité et aux apprentissages citoyens.

■ Leurs actions se déploient du collectif à l'individuel, sur des temps libérés de la contrainte de la classe tout en s'inscrivant dans le cadre institutionnel (activités périscolaires, engagements et accès à la citoyenneté, règles de vie collective ...).

■ Le suivi individuel par les CPE, souvent sur plusieurs années, permet une approche à la fois continue et évolutive du jeune en devenir, une écoute spécifique et la construction d'un lien avec sa famille, C'est là le véritable savoir faire des CPE, qui participe pleinement de l'intégration scolaire et s'inscrit dans une approche globale de l'élève, qui peut se détacher des difficultés scolaires pour mieux y revenir

■ A l'interface du pédagogique et de l'éducatif, les espaces collaboratifs multiples et les échanges transversaux constituent le cœur de leurs interventions avec les équipes pluri professionnelles. Les CPE facilitent la cohérence éducative des différents acteurs.

A l'heure où l'on prétend individualiser les parcours scolaires, on ne peut concevoir le transfert de pans entiers de l'activité relationnelle et éducative des CPE vers d'autres personnels souvent précarisés, peu formés et mal rémunérés que sont les assistants d'éducation ou les médiateurs de réussite scolaire. La création ex nihilo des « préfets des études » à la place de CPE dans les établissements labellisés CLAIR nie la spécificité de cette fonction. Leur assimilation à l'équipe de direction entre en contradiction avec le rôle transversal, indispensable au travail en équipe, qui fait la force du métier de CPE.

Le système éducatif français a cette chance d'avoir prévu différents professionnels pour la prise en charge des élèves. Le transfert aux enseignants d'une part sans cesse accrue de l'accompagnement des élèves, de leur parcours et de leur orientation au détriment de leur activité d'enseignement affaiblit les métiers et leurs complémentarités. Des élèves en rupture avec la norme scolaire ou en difficultés scolaires sont laissés de côtés car leurs besoins ne sont pas identifiés. Le rôle socialisateur de l'école républicaine est affaibli.

Intégration scolaire et socialisation

Vouloir répondre à l'ambition éducative de l'école implique de questionner la qualité des conditions de vie scolaire dans toutes ses dimensions. Le travail des équipes doit être reconnu dans les établissements, dans le respect de leur professionnalité, de leur savoir faire, de leur qualification et de leur expertise. Un système éducatif privé de CPE connaîtrait à la fois une régression éducative et une perte sèche pour ses élèves.

Le SNES milite pour un renouveau de la vie scolaire : le droit pour les élèves à de meilleures conditions de vie collective et individuelle, d'épanouissement, et leur accompagnement par des équipes étoffées notamment en CPE et en surveillants. Il reste encore plusieurs centaines de collèges sans CPE, et supprimer des postes en lycée pour combler cette pénurie comme le font actuellement les recteurs n'est pas la réponse adéquate ! Un CPE pour 250 élèves reste la condition d'un suivi éducatif digne de ce nom.